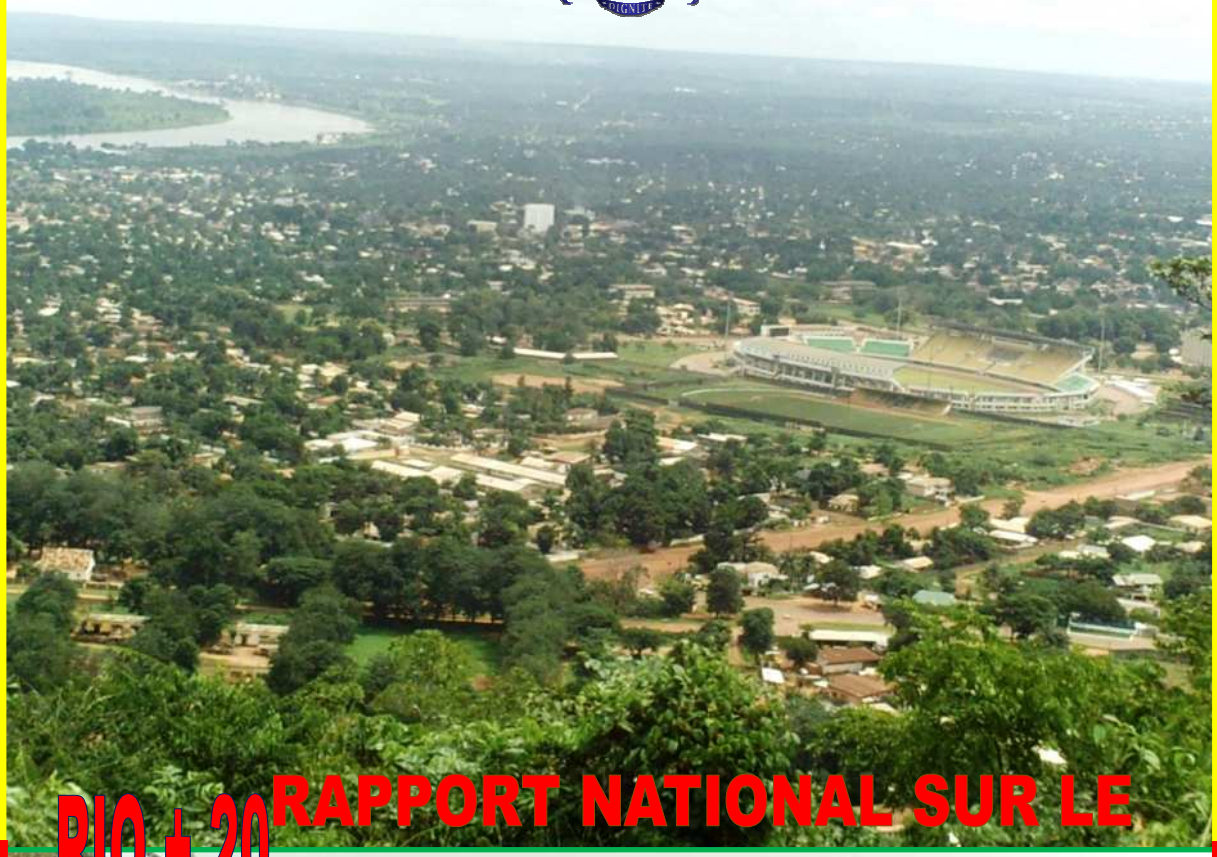
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'ECOLOGIE

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail



RIO + 20 RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Mai 2012



UN DESA

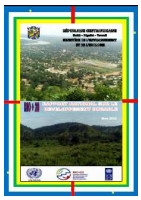
RIO+20
United Nations
Conference on
Sustainable
Development

UNDP



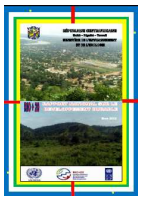
SOMMAIRE

Libellé	Pages
Sigle et Abréviations	**3**
Résumé exécutif	**4**
Contexte général	**5**
I. Rapport synthétique des concertations multipartites	**8**
II. Engagement politique en faveur du Développement Durable (DD)	**12**
III. Politique de mise en œuvre du DD, Progrès et lacunes enregistrés ainsi que les défis identifiés	**14**
3.1. Esquisse d'élaboration d'une politique de développement durable	**15**
3.2. Eléments de la Politique du DD de la RCA	**15**
3.3. Examen des progrès, des lacunes et des défis à travers les trois (3) piliers du DD	**17**
3.3.1. Pilier Economique	**17**
3.3.1.1. Agriculture	**18**
3.3.1.2. Forêts	**19**
3.3.1.3. Mines	**20**
3.3.2. Pilier Ecologique	**22**
3.3.2.1. Les AME	**22**
3.3.3. Pilier social	**25**
3.3.3.1. Les OMD	**25**
3.3.4. Défis émergeants	**26**
IV. Economie verte dans le contexte du Développement Durable et de l'éradication de la pauvreté	**27**
4.1. Vers l'économie verte	**28**
4.2. Possibilités en faveur de l'économie verte	**28**
4.2.1. Les Ressources Minières	**28**
4.2.2. Les Ressources forestières	**29**
4.2.3. La promotion de l'Emploi rural non agricole	**29**
4.2.4. Les bénéfices	**30**
4.3. Défis à relever	**30**
4.3.1 Agriculture	**30**
4.3.2 Energie	**31**
4.3.3 Forêts, Chasse et Pêche	**31**
4.3.4 Biens et Services environnementaux	**31**
V. Cadre institutionnel pour le Développement Durable	**32**
5.1. Cadre institutionnel pour l'Environnement en RCA	**33**
5.1.1. Evolution des institutions environnementales en RCA	**34**
5.2. Cadre institutionnel pour le Développement Durable en RCA	**34**
5.2.1. Création de CNEDD en 1994 par le décret N°94.126	**34**
5.2.2. CNEDD, ANEDD et FNEE créés par la Loi N° 07.018 du 28 décembre 2007	**34**
VI. Nouvelle vision de la RCA	**37**
6.1. Nouvelle vision de la RCA (DSRP 2 :2011-2015)	**38**
6.2. Attentes de la CNUDD pour la RCA	**38**
Conclusion	**39**
Executif Summary / Abstract	**40**



Sigles et abréviations

ACEDD	Agence Centrafricaine de l'Environnement et du Développement Durable
AEP	adduction d'eau potable
AGVSA	L'Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire
ANEA	Agence Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
COMIGEM	Comptoir des Minéraux et Gemmes
CNEA	Comité National de l'Eau et Assainissement
ANR	l'adoption des statuts de l'Agence Nationale de Radioprotection
BAD	Banque Africaine de Développement
CNEDD	Commission Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable
CIRAD	Centre International de Recherche Agricole pour le Développement
DPDDA	Droit de propriété et développement du Diamant Artisanal
DPSDSR	Document de Politique et de Stratégie de Développement dans le Secteur Rural
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FNE	Fonds National de l'Environnement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MEE	Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie
MEFC	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OAC	organisations à assise communautaire
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORGEM	l'Office de Recherche Géologique et d'Exploitation Minière
PAIA	Programme d'Appui aux Institutions Agricoles
PARPAF	Projet d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagement Forestier
PIB	Produit Intérieur Brut
PNAE	Plan National d'Action Environnementale
PNLCP	Plan National de Lutte Contre la Pauvreté
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RCA	République Centrafricaine
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance



RESUME EXECUTIF

Le but de ce rapport est d'évaluer les efforts fournis par la République Centrafricaine, 20 ans après Rio, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21. Des critères clés ont été adoptés et permettent de mettre en exergue :

- Le niveau des réalisations, les atouts existants ainsi que les compétences dans des domaines nouveaux ;
- La possibilité de consolider les acquis du développement durable en mettant plus l'accent sur le principe de l'Economie Verte ;
- La création d'un partenariat approprié et un cadre institutionnel pour la réalisation des objectifs de développement durable.

Sur ces bases, le rapport souligne la nécessité d'élaborer des politiques et stratégies dans des domaines suivants :

a. La conservation et la gestion des ressources naturelles aux fins du développement durable.: (i) la préservation, l'utilisation du rable de la diversité biologique et de gestion écologiquement rationnelle des écosystèmes; (ii) la lutte contre la dégradation de forêts et des terres; (iii) la protection de l'atmosphère permettant d'étudier de préserver la couche d'ozone et la quantité de l'air ambiant ; (iv) les ressources en eau par la fourniture des moyens en vue de favoriser l'exploitation et la gestion intégrée des ressources en eau dans le but d'améliorer la qualité de l'environnement et de promouvoir un développement socio-économique viable ;(vi) les ressources énergétiques (solaire, hydroélectrique, et éolienne) le tourisme et le genre.

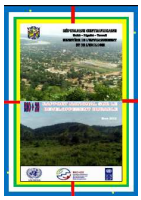
b. Les moyens d'exécution. L'accent est mis sur plusieurs points : l'économie verte à travers les instruments d'analyse, les politiques nationales d'intégration de l'environnement à l'économie et à la coopération internationale dans les domaines de l'environnement.

METHODOLOGIE

Le présent rapport est le résultat d'un processus de consultation nationale mené par le Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie. La quasi-totalité des Parties prenantes a été associée, à savoir les Représentants des différents ministères directement ou indirectement impliqués dans la gestion des ressources naturelles, à l'environnement ; les Représentants de la société civile ; les Représentants du secteur privé, des Organisations Non Gouvernementales, des Partenaires au Développement (en particulier le PNUD-RCA), des médias, de diverses associations œuvrant dans le domaine du développement durable.

Le Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie s'est chargé de la collecte des informations, de l'organisation des consultations à tous les niveaux aussi bien dans la capitale que dans les villes des provinces. Le Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie a assuré la diffusion des questionnaires transmis par le Secrétariat de la Conférence de Rio +20.
Deux consultants ont été recrutés pour l'élaboration du projet du rapport qui a été soumis à la validation nationale.

Le principe de contribution a été adopté et s'est manifesté sous forme de réunion, de discussions, d'interviews d'ateliers afin de mobiliser le maximum d'avis et de propositions.



CONTEXTE GENERAL

Pays enclavé de l'Afrique Centrale, la République Centrafricaine (RCA) fait frontière avec les Républiques du Cameroun, du Tchad, du Soudan, du Congo Démocratique et du Congo. Elle s'étend sur une superficie de près de 623.000 km2 et compte aujourd'hui une population estimée à 4,3 millions d'habitants, dont 50,2% de femmes.

La République centrafricaine a été confrontée au cours des deux dernières décennies à des crises successives d'ordre politique, économique et social, et à de conflits armés qui ont fragilisé les institutions publiques et privées, entraîné la destruction des infrastructures économiques et sociales, et la détérioration générale du niveau de vie de la population.

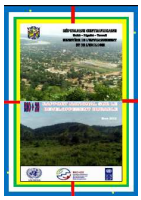
Les conséquences de cette situation s e sont traduites par une forte contraction de l'économie nationale. De 2000 à 2003, le rythme annuel moyen de croissance du PIB par tête a chuté de 8,9%, aggravant ainsi la pauvreté. Au cours de la même période, l'activité économique a connu un fort déclin de -7,1%. Tous les secteurs économiques ont été affectés par les conflits armés.

Cependant, cette tendance s'est atténuée au cours de la période 2004-2008, marquée par le retour progressif à la stabilité sociopolitique et à la croissance économique. Dès mi-2004, la République centrafricaine est entrée dans une phase de reconstruction avec le soutien de la communauté internationale. Bien que les indicateurs socio-économiques du pays soient à leur plus bas niveau, la stabilisation politique du pays à partir de 2005 a permis de relancer le programme de réformes structurelles visant le démantèlement des différents obstacles et contraintes qui fragilisent l'économie nationale.

La reprise économique amorcée en 2004 a permis à la RCA de se remettre progressivement de la longue période d'instabilité qu'elle a connue. Le taux de croissance du PIB réel est passé de 2,4% en 2005 à 3,8% en 2006 en raison des politiques prudentes mises en œuvre par le Gouvernement et des reformes d'envergure qui ont permis de rétablir les conditions d'une reprise économique durable.

Cependant, l'année 2008 qui a coïncidé avec la première année de mise en œuvre du DSRP a été marquée par plusieurs chocs dont la crise de l'électricité au niveau national, la flambée des prix mondiaux des produits alimentaires, l'augmentation des prix du pétrole, la dépréciation du dollar américain face à l'Euro, et la crise financière internationale qui a réduit les exportations de bois et de diamant. Ces différentes crises ont entrainé le ralentissement de l'économie nationale avec un rythme de croissance du PIB réel qui est passé de 3,8% en 2006 à 3,7% en 2007, 2% en 2008 et 1,7% % en 2009. Malgré cette tendance, l'économie centrafricaine reste dominée par le secteur primaire, qui a représenté 50,2 % du produit intérieur brut (PIB) en 2009. Les principales activités du secteur primaire sont l'agriculture vivrière (28,3 % du PIB) et l'élevage (12,7 % du PIB). Le secteur tertiaire (31,7 %) comporte pour l'essentiel le commerce (12,2 % du PIB), alors que les industries manufacturières et la construction (BTP) forment l'essentiel du secteur secondaire (12,3 % du PIB).

La faible croissance économique enregistrée en 2009 a été essentiellement soutenue par la consolidation de la production vivrière, et le dynamisme des BTP et des services marchands – commerce et télécommunications notamment. Ces trois sous-secteurs ont contribué à la croissance du PIB réel à hauteur de 2,5 points de pourcentage. Les cultures d'exportation (café et coton) ont connu une importante progression en 2009 (13,5%), mais leur contribution à la croissance reste marginale à cause de leur faible poids dans le PIB. En revanche, la forte contraction de la sylviculture (33,3 %) et de l'extraction minière (24,9%) a occasionné une perte de 2,1 points de croissance, même si ces deux sous-secteurs représentent moins de 5% du PIB. Le recul des industries manufacturières (moins 3 %) a également eu un impact négatif sur la croissance.



Les secteurs forestier et minier ont souffert de la persistance de la crise qui a affecté le marché international du bois et des diamants depuis 2008. La production de grumes a chuté de 30 %, tout comme la production des sciages et contreplaqués qui a baissé de 26 %, malgré les mesures fiscales prises pour atténuer les effets de la crise sur les compagnies d'exploitation forestière ; malgré aussi la mise en exploitation de deux nouveaux permis, et l'application du nouveau Code forestier. La production de diamants a également baissé avec notamment la suspension de la société Gem Diamond, et le retrait des agréments officiels à 8 bureaux d'achat de diamants sur 11 et à certains collecteurs.

La contribution des BTP à la croissance s'est renforcée en 2009, en deçà toutefois des prévisions initiales en raison de la révision à la baisse des investissements publics et privés, dû au report de la construction de l'usine d'Areva. Les industries manufacturières, en recul en 2009, ont légèrement connu la croissance du PIB réel tandis que le secteur énergétique y contribuait à la marge.

Les principales sources de croissance du secteur tertiaire sont les activités commerciales, les télécommunications et les services non marchands. Leur dynamisme a été en partie soutenu par la consolidation de la demande intérieure, notamment la consommation privée, en liaison avec l'augmentation de la masse salariale, elle-même due au paiement régulier de salaires et aux recrutements dans les secteurs prioritaires de l'éducation, de la santé et de la sécurité.

Afin de contenir les effets de cette récession mondiale sur l'économie nationale, le Gouvernement a adopté une série de mesures complémentaires, sans pour autant s'écarter des objectifs des réformes engagées depuis 2005, dont les revues par le FMI et la Banque Mondiale ont permis à la RCA d'atteindre rapidement le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés.

En dépit des chocs négatifs, la stabilité macroéconomique a été préservée. La mise en œuvre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) appuyée par le FMI a été jugée satisfaisante. La sixième revue de la performance de la RCA dans le cadre de la FRPC a reçu un avis positif en décembre 2009 par le Conseil d'administration du FMI, qui a approuvé une extension du programme jusqu'au 30 juin 2010 dans le cadre de la facilité élargie de crédit.

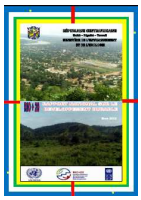
S'agissant de la politique budgétaire, sa mise en œuvre a été globalement satisfaisante. Le Gouvernement a réussi à mobiliser davantage de ressources intérieures, à mieux contrôler les dépenses, à apurer une bonne partie des arriérés de la dette intérieure, et à limiter les emprunts auprès des banques commerciales.

Les recettes budgétaires se sont stabilisées à 10,2 % du PIB, et les dépenses publiques à 14,8 %. Le solde primaire intérieur est passé de 0,8 % du PIB en 2009 à 1,1 % en 2010. En ce qui concerne la dette publique, l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE renforcée en juin 2009 s'est traduite par un allègement global de la dette de la RCA estimé à 578,2 millions USD en valeur actualisée nette fin 2006, et par un allègement additionnel au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) estimé à 342,79 millions USD en valeur nominale. La fourniture de l'assistance PPTE et IADM s'est traduite par une réduction du ratio de la dette au PIB en valeur actualisée nette, celui-ci passant de 43 % fin 2008 à 8,3 % fin 2009, et du ratio du service de la dette rapporté aux recettes budgétaires, qui est passé de 383,5 % fin 2008 à 79 % fin 2009.

L'inflation, qui avait fortement augmenté à 9.3 % en 2008, s'est atténuée à 3,5 % en 2009.

Cette chute s'explique par la baisse des prix du pétrole, par la hausse modérée des prix des produits alimentaires, et par la légère appréciation du dollar face à l'euro (qui a une parité fixe avec le Franc CFA).

Par ailleurs, le climat des affaires n'est pas encore très favorable car la RCA occupe l'avant-dernière place sur 183 pays classés selon le rapport 2010 Doing Business de la Banque mondiale. Ce classement traduit l'ampleur des contraintes pesant sur les investissements et le développement du



secteur privé, notamment : (i) la faiblesse du cadre réglementaire et de transparence de l'environnement des affaires ; (ii) la faiblesse des capacités des PME en termes de gestion et d'accès au marché et au crédit ; (iii) le poids de la dette publique vis-à-vis des entreprises privées ; et (iv) l'insuffisance de l'offre d'électricité qui obère les coûts de production. (Voir Commerce pour complément sur les efforts du Gmt au niveau de comité interministériel) et (v) la faiblesse de l'entreprenariat féminin et de celui des jeunes induite par le manque de l'intégration de ces deux groupes socioprofessionnels dans l'appareil productif public et privé.

Sur le plan social, les réformes engagées par le Gouvernement notamment l'apurement des arriérés des cotonculteurs et caféiculteurs ainsi que des salaires, le paiement régulier des bourses et pensions et le déblocage partiel des salaires ont permis d'avoir une relative accalmie malgré les effets de la crise énergétique et alimentaire de 2008 et 2009. En dépit de ces actions, la RCA occupe le 159ème rang sur 169 pays classés dans le rapport sur le développement humain durable du PNUD de 2010.

En prenant en compte l'évolution de l'IDH entre 1990 et 2010, la République centrafricaine a augmenté de 0,6% par an, passant de 0,293 à 0,315 aujourd'hui, ce qui place aujourd'hui le pays 159ème sur 169 pays disposant de données comparables. Si l'on tient compte des 18 pays non classés et de 5 autres non cités dans le RMDH2010, la position occupée par la RCA dans le classement 2010 est plus confortable que par le passé (159 sur 192 pays).

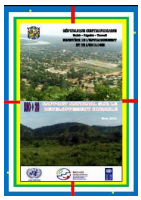
Même si certains progrès ont été accomplis en RCA au cours de ces dernières décennies par rapport aux défis à relever en matière de l'Environnement et du Développement, qui avaient été relevés en 1992 lors du sommet de la Terre, plus de 2.108.000 personnes soit 62% de la population nationale vivent toujours dans des conditions d'extrême pauvreté. Plusieurs problèmes persistent, certains d'entre eux se sont aggravés et d'autres encore ont vu le jour ces vingt (20) dernières années.

La troisième conférence des Nations Unies consacrée au Développement Durable (RIO+20), qui se tiendra à Rio de Janeiro du 4 au 6 juin 2012 constitue une occasion de relancer les efforts visant à favoriser le Développement Durable au moyen du renouvèlement de l'engagement politique à l'échelle mondiale.

RIO+20 devrait s'attacher à renforcer la cohérence et faciliter les interactions entre les aspects environnementaux, économiques et sociaux du Développement Durable et contribuer à réaliser les OMD d'ici 2015, ainsi que les autres objectifs approuvés dans ce domaine.

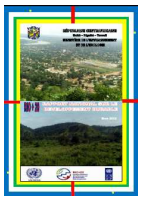
En outre, les deux (02) thèmes de RIO+20 à savoir : l'Economie verte dans le contexte du Développement Durable et de l'éradication de la pauvreté, puis le cadre institutionnel nécessaire au Développement Durable offrent aux pays membres des perspectives encourageantes pour s'attaquer aux défis existants et émergeants.

Le présent rapport présente d'une manière générale, l'engagement politique de la RCA en faveur du Développement Durable, les progrès réalisés et les lacunes enregistrées dans la mise en œuvre du Développement Durable, et traite les deux (02) thèmes de la conférence dans le contexte national.



I. RAPPORT SYNTHETIQUE SUR LES CONCERTATIONS MULTIPARTITES





1. Rapport synthétique des concertations multipartites

1.1. Segment politique de la concertation

Le Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie en partenariat avec le Département des Affaires Economiques et Sociales (DEAS) des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a organisé des concertations multipartites régionales dans les villes de Mbaïki, Bossangoa et Bangui. Le processus de concertation été lancé à travers un atelier organisé dans la ville de Bossangoa. L'objectif de ces concertations était de collecter des données complémentaires relatives à l'économie verte, au cadre institutionnel nécessaire au développement durable ainsi que d'informer et de mobiliser toutes les parties prenantes dans le processus préparatoire de la conférence sur le développement durable.

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été présidée par Son Excellence Mr. François Naoueyama, Ministre de l'Environnement et de l'Ecologie, en présence du Maire de la ville de Bossangoa, Monsieur Yves BRIA et du Représentant du Sous Préfet de Bossangoa, Monsieur Justin BANDIWO.

Cette cérémonie a été marquée par trois discours prononcés respectivement par Mr le Maire de la ville de Bossangoa, Monsieur le Représentant du Sous Préfet de Bossangoa et Monsieur le Ministre de l'Environnement et de l'Ecologie.

Dans ses propos, le Maire de Bossangoa a souhaité la bienvenue à la délégation du Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie venue de Bangui et a appelé l'assistance à être assidue afin de donner un résultat positif à l'exercice.

Quant au Représentant du Sous Préfet, il a réitéré, dans son intervention, l'assiduité à l'assistance.

Dans son discours liminaire, le Ministre de l'Environnement et de l'Ecologie a d'abord fait l'historique du développement durable avant de présenter à l'assistance, l'objectif de l'exercice et les avantages que représente ce concept pour un pays en développement comme la République Centrafricaine. Il a enfin appelé aux participants venus de divers secteurs d'être assidus et de contribuer positivement aux débats.

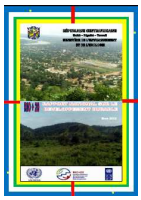
1.2. Segment technique de la concertation

Au cours des concertations, les débats ont eu lieu autours de deux exposés qui ont été présentés respectivement par Monsieur Jean Claude BOMBA sur « LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN QUESTION » et Monsieur Ambroise ZANGA portant sur « L'ECONOMIE VERTE DANS LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ERADICATION DE LA PAUVRETE »

A. LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN QUESTION

De cette présentation, il ressortait les points suivants :

- Une situation critique caractérisée par une priorité accordée à l'accumulation du profit, au développement industriel et urbain et une perspective strictement économique avec une faible prise en compte du social et de l'environnement;
- Une remise en question de ce mode de production abusive avec des conséquences désastreuses pour l'environnement et l'humain par la promotion du développement durable, de la conservation des ressources naturelles, de la promotion de la culture financière au niveau des plus pauvres et l'accès de tous à l'eau potable, à l'éducation et à l'alimentation;



- Les moyens du développement durable que sont le changement de mentalité, la décentralisation des pouvoirs de décision, la mobilisation des énergies, l'organisation des débats publics sur les défis ainsi que l'enrichissement du savoir et du savoir faire des plus pauvres.

B. L'ECONOMIE VERTE DANS LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENTDURABLE ET DE L'ERADICATION DE LA PAUVRETE

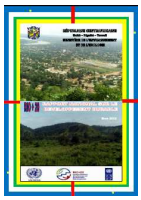
Dans cette communication des aspects suivants ont été présentés :

- Le concept de l'économie verte qui est nouveau en République Centrafricaine ;
- L'objectif étant donc de chercher à réunir sous une seule enseigne une vaste gamme de politiques économiques reliées à l'atteinte du développement durable ;
- Le secteur des produits Forestiers non ligneux (PFNL) dont l'exploitation permet non seulement de contribuer à la sécurité alimentaire, mais génère également des revenus pour l'Etat et pour les communautés impliquées dans cette gestion ;
- Les ressources minières où les artisans miniers doivent être formés à l'expertise du diamant et à la gestion de leurs revenus et les infrastructures ;
- La Promotion de l'emploi rural agricole et non agricole qui constitue une des mesures importantes pour la réduction de la pauvreté et les actions en cours dans le cadre de la production, transformation locale des produits agricoles et de facilitation de leur commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs contribuent à la diversification des revenus agricoles;
- Une autre politique concerne la gestion locale des ressources forestières à travers les forêts communautaires qui peut générer de nombreux bénéfices potentiels pour l'Etat qui va créer un cadre favorable à la lutte contre le braconnage par les communautés ;
- La politique Centrafricaine de la gestion des aires protégées qui se fait par l'écotourisme à travers le tourisme de vision mais et surtout les zones cynégétiques villageoises (ZCV).

A l'issue de ces présentations, les interrogations et propositions des participants évoquées lors des discussions se présentent de la manière suivante:

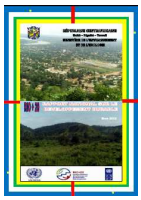
B.1. INTERROGATIONS

- Ya-t-il une Journée Nationale de l'Environnement ?
- Quelle alternative propose – t- on à l'interdiction de coupe de bois de chauffe ?
- Ya-t-il implication du Ministère en charge de l'Urbanisme dans la gestion de l'occupation de l'espace ?
- Comment faire pour rendre accessible l'eau potable à toute la population ?
- Comment faire pour augmenter la capacité des écoles ;
- Quelle solution proposée au problème de dégradation des sols par la fabrication des briques ?
- Quels sont les moyens à mettre à la disposition des acteurs pour leur permettre d'assurer la sensibilisation de la population ?
- Quelle est la situation de biocarburant en République Centrafricaine ?
- Comment concilier l'exploitation des ressources naturelles et la sécurité alimentaire ?
- Comment peut –on assurer la culture des champignons en Centrafrique ?



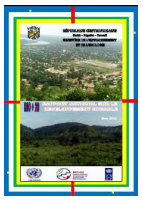
B.2. PROPOSITIONS

- Extension sur tout le territoire national du Programme de Développement Economique du Bassin du Lac Tchad qui contribue à la lutte contre la dégradation de l'environnement par l'élevage et dont les principales activités consistent en l'aménagement des couloirs de transhumance, l'aménagement des points d'eau et la culture fourragère;
- Implication des enfants dans les activités de sensibilisation en faveur de l'environnement ;
- Renforcement de la valeur marchande des produits locaux ;
- Interdiction de l'importation des sachets plastiques ;
- Renforcement des capacités des gardes forestiers et des gardes éco-touristes ;
- Intégration de la culture dans le développement durable car la culture est un facteur de développement et intègre tous les autres domaines ;
- Création des musées pour conserver le patrimoine culturel ;
- Mise en place d'un comité de surveillance de feu de brousse ;
- Création des centres d'éducation environnementale ;
- Extension des activités de forage d'eau dans les centres urbains.



II. ENGAGEMENT POLITIQUE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE





2. Engagement politique en faveur du Développement Durable

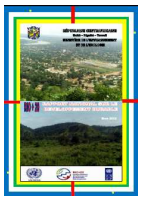
La volonté politique en faveur du développement durable a été renforcée par le sommet de la Terre de RIO en 1992. La preuve de cet engagement politique renforcé pour le Développement Durable se justifie dans les actions menées par le Gouvernement Centrafricain ces dernières décennies :

- ✓La ratification des Traités et Conventions régionaux et internationaux relatifs à l'environnement, à l'économie et au social ;
- ✓L'élaboration des textes juridiques régissant les trois piliers du Développement Durable ;
- ✓La création des nouvelles institutions nationales gérant les secteurs concernés ;
- ✓L'étude et la mise en œuvre des projets pour chaque filière ;
- ✓L'élaboration des programmes/plans d'actions nationaux sectoriels et du DSRP ;
- ✓La participation aux conférences et assises internationales sur le DD ;
- ✓La reconnaissance et l'appui aux organisations de la société civile œuvrant en faveur du DD dans chaque secteur ;
- ✓La réalisation et le suivi des OMD ;
- ✓Enfin, une réforme des politiques publiques à tous les niveaux.

Plus précisément, dans l'optique de renforcer le support politique pour le développement durable, la RCA a mené les principales actions suivantes:

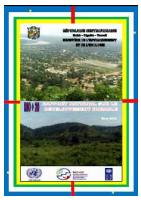
- ✓L'organisation d'un dialogue national en 2003 puis d'un dialogue politique inclusif en 2008 ;
- ✓L'organisation en avril 2008 d'un séminaire national sur la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) ;
- ✓L'organisation des états généraux des secteurs, minier, forestier, agricole, de justice et des finances ;
- ✓L'organisation d'un forum national de la jeunesse ;
- ✓L'adoption de l'approche pôle de développement ;
- ✓La ratification des conventions internationales ;
- ✓L'adoption des nouvelles lois et règlements;
- ✓L'élaboration des différentes stratégies et programmes ;
- ✓L'élaboration et l'exécution des projets ;
- ✓La création des nouvelles institutions chargées de la gestion de l'environnement et des autres secteurs.

Malgré cette volonté politique, son niveau d'intégration dans les priorités nationales est très faible et certaines lois manquent de textes d'applications.



III. POLITIQUE DE MISE EN OEUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, PROGRES ET LACUNES ENREGISTRES AINSI QUE LES DEFIS IDENTIFIES





3. Politique de mise en œuvre du développement durable

3.1. Esquisse d'élaboration d'une Politique de Développement Durable

La notion de développement durable est d'origine anglo-saxonne. Forgé par l'union internationale pour la conservation de la nature en 1980, il fut réellement vulgarisé en 1987 par le rapport de **BRUNDTLAND** de la commission mondiale pour l'environnement et le développement de l'ONU.

Le développement durable doit répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations à venir et cela doit correspondre au

x devoirs des générations actuelles de transmettre un monde viable et reproductible.

Cette approche en grande partie repose sur la notion de patrimoine naturel composé d'un ensemble de ressources renouvelables et non renouvelables, qui ont été léguées par les générations passées et qui doivent être transmises dans le même état et si possible bonifiées aux générations futures. Par conséquent cette approche privilégie la notion de durabilité de l'environnement.

3.2. Eléments de politique du développement durable de la RCA

Bien avant la conférence de Rio, la République Centrafricaine a créé un comité National chargé de la protection et de l'utilisation rationnelle de l'environnement, par décret n°89.047 du 23 février 1989. C'est un organe Consultatif chargé de se prononcer sur toutes les questions relatives à la Politique de l'environnement. Après Rio le pays a créé un comité National pour l'Environnement et le développement Durable par décret n°94.124 du 26 Avril 1994[1].

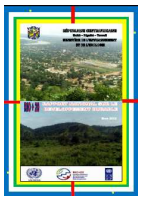
Le mandat de ces structures est d'intégrer le processus de prise de décision sur l'environnement et le développement dans le cadre d'une concertation nationale et décentralisée, de veiller au respect de la prise en compte de la durabilité dans les politiques et stratégies de développement économique. Dix ans plus tard, des programmes intégrés sont privilégiés, mais les structures ne sont pas assez opérationnelles.

Pour mener à bon escient ces démarches, le Comité dispose des organes suivants :

✓Un Secrétariat Général Permanent placé sous l'autorité directe du Chef de l'Etat et se compose ainsi qu'il suit (i) Un Président, (ii) un Secrétaire Général, (iii) un Gestionnaire.

Le Secrétariat Général Permanent dispose également des Divisions dont il assure la coordination. Il s'agit des Divisions suivantes :

- Division Ecologie et Ressources Naturelles ;
- Division Education, Information et Documentation ;
- Division Juridique ;
- Division Protection Civile, Prévention et lutte contre l'Incendie, les feux de brousse et autres calamités.



Par ce biais les autorités Nationales ont pris des décisions majeures sur la gestion du Développement Durable en RCA. Aussi plusieurs documents ont été élaborés, à savoir :

- ✓Le code Forestier ;
- ✓Le code de l'environnement ;
- ✓La Lettre de Politique Environnementale ;
- ✓L'intégration des questions environnements dans le DSRP.2 ; 2011-2012 ;
- ✓L'obligation de réaliser les études d'impact environnemental sur tous les projets et programmes dans les secteurs publics et privés.

Dans le cadre de recherche du développement durable les quatre dimensions prioritaires sont prises en compte :

- ✓Les besoins de la population ;
- ✓Les limites des ressources non renouvelables ;
- ✓La future (réserve pour la génération future) ;
- ✓L'intérêt commun du développement.

Le Développement Durable doit articuler aussi des variables suivantes :

- ✓Environnement, Ecologie, Ressources Nationales et Développement
- ✓ Population, Environnement et Développement

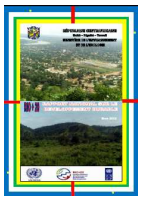
Autant dire que le Développement durable repose sur un juste équilibre entre population, les besoins d'exploitation des ressources Nationales et la protection de l'Environnement. C'est pourquoi, il est indispensable de repenser la croissance Economique basé sur les richesses relevant du secteur primaire dans la planification du développement, notamment le DRSP II.

La politique du Développement durable de la République Centrafricaine a pour objectifs de gérer et de protéger judicieusement des ressources renouvelables et non renouvelables, à savoir [2]:

- ➢Le Patrimoine foncier ;
- ➢La couche d'ozone ;
- ➢Les forêts ;
- ➢Les beaux paysages ;
- ➢Les nappes d'eau douce ;
- ➢Les écosystèmes et les ressources minérales ;
- ➢La sécurité alimentaire ;
- ➢L'urbanisation ;
- ➢Les pressions démographiques.

Le Développement durable doit nécessairement reposer sur un juste équilibre entre population, les besoins d'exploitation des ressources et la protection de l'environnement. L'on ne peut assurer cet équilibre que si l'on dispose d'une réelle volonté politique pour intégrer toutes les dimensions du

2



Développement. C'est pourquoi, il sera indispensable de repenser la croissance économique basée sur les richesses relevant du secteur primaire. L'Intégration consiste à prendre en compte de façon explicite les variables démographiques et environnementales dans la planification du développement. Il s'agit là, d'intégrer les politiques de Population, de protection de l'environnement dans les Politique Nationale de Développement (DSRP).

3.3. Examen des Progrès, des lacunes et des défis à travers les trois (3) piliers du DD

Cette analyse est faite sur la base des trois piliers du développement durable à savoir : le pilier économique, le pilier écologique et le pilier social.

3.3.1. Pilier économique

Les solutions pour combler les lacunes sont déjà répertoriées par le DSRP 2 de la RCA. Les extraits sont mentionnés dans ce document.

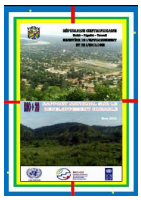
Les ambitions économiques et sociales incluront une population appliquée au travail, des ressources humaines performantes avec des possibilités d'emploi, l'expansion de la production agricole et une croissance économique forte et durable axée sur les secteurs traditionnels (agropastoral, forestier et minier) et le secteur moderne (tourisme, l'habitat, et les nouvelles technologies d'information et de communication).

Les principaux obstacles au développement des activités, à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté peuvent se résumer par :

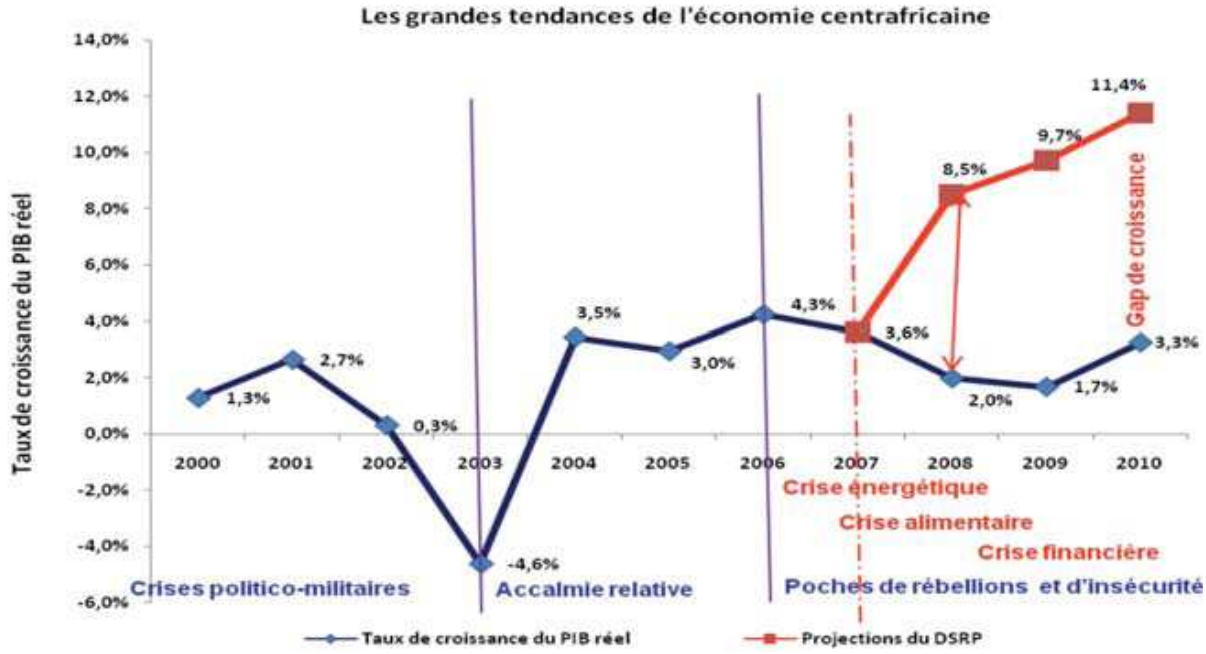
- ✓ l'insécurité et obstacles liés à la libre circulation des personnes, des biens et des services ;
- ✓l'environnement d'affaires défavorable caractérisé par l'insécurité juridique et judiciaire, les longs délais et les coûts élevés de création et de fermeture d'entreprises, une politique fiscale peu motivante et un faible dialogue entre l'État et le secteur privé ;
- ✓l'exploitation non adéquate des potentiels des ressources naturelles, une faiblesse du capital humain, une insuffisance des moyens financiers et des infrastructures de base ;
- ✓l'enclavement extérieur et intérieur ;
- ✓la faiblesse des industries, les difficultés d'accès aux informations économiques et la faiblesse des services d'appui au secteur privé ;
- ✓la faiblesse du pouvoir d'achat, l'étroitesse du marché et une faible compétitivité du pays par rapport au marché régional ;
- ✓ un tissu économique faiblement diversifié, à faible productivité et sans impact significatif sur la réduction de la pauvreté (62% de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté;
- ✓ un secteur primaire de subsistance qui rassemble 80% de la population et qui contribue pour 43% des exportations et 42,5% au PIB (DSRP 2, 2011) ;

Pour contourner ces obstacles, il s'agira de:

- ✓Promouvoir une économie inclusive et créatrice de l'emploi et génératrice de revenus au niveau de toutes les couches sociales. Il s'agit de créer des richesses pro-pauvres dont les retombés seront bénéfiques non seulement à certaines franges de la société et certaines régions, mais à tout le monde ;
- ✓Promouvoir une économie dynamique, ouverte sur les marchés extérieurs et innovante ;
- ✓Résoudre le problème d'accès à l'électricité, condition nécessaire pour promouvoir l'implantation des industries dans le pays, de la croissance pro-pauvre et donc de l'essor économique.



Évolution de l'économie centrafricaine



Source : Ministère du Plan et de l'Économie, 2011

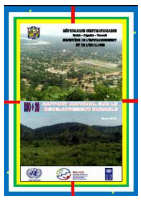
3.3.1.1 Agriculture

A. progrès

La République Centrafricaine dispose des ressources naturelles relativement abondantes et des conditions agro-écologiques généralement favorables à l'agriculture et à l'élevage. En effet, ce potentiel comporte : (i) un climat favorable à une agriculture pluviale avec des cycles culturaux relativement longs ; (ii) des terres arables faiblement exploitées sur près de 15 millions d'hectares dont environ 5% sont mises en culture chaque année, et moins de 0,5 ha exploitées en moyenne par actif agricole ; et (iii) Une superficie totale de terre de pâturage et de parcours estimée à 16 millions d'ha dont 9 millions d'ha seulement sont exploité par un cheptel de 3,7 millions de têtes de bovins. On note aussi une abondance des ressources en eau, grâce à un important réseau hydrographique. Cela constitue un potentiel dans la perspective de l'intensification des cultures et de la sédentarisation de l'élevage, de la redynamisation des groupements des pêcheurs et aquaculteurs.

B. Contraintes

Cependant, le secteur du développement rural et de la sécurité alimentaire est confronté aux contraintes ci-après : (i) l'appauvrissement des sols et la dégradation des terroirs de culture ; (ii) les moyens de production rudimentaires, les techniques culturales peu maîtrisées ; (iii) la faible utilisation des fertilisants minéraux et organiques ; (iv) l'insuffisance des structures de recherche, d'encadrement, de formation et d'appui conseil aux producteurs et éleveurs ; (v) la faiblesse des infrastructures de stockage et de conservation des produits post-récoltes ;(vi) l'inexistence de dispositif d'information sur les marchés des produits agricoles et des denrées alimentaires ; (vii) les circuits de commercialisation peu organisés ; (viii) les difficultés d'accès aux crédits et équipements des exploitations familiales; (ix)



l'insécurité sur les parcours et les pistes rurales avec le phénomène de bandes armées dans certaines parties du territoire ; (x) l'absence d'un cadre institutionnel approprié et des structures efficaces d'encadrement ; (xi) l'inexistence de données fiables pour la prise de décisions, le dernier recensement agricole datant de 1985 ; (xii) la faiblesse du financement public du secteur ; xiii difficultés d'accès des femmes aux moyens de productions et au contrôle des ressources.

Quant à l'élevage, sa situation est marquée par : (i) la mauvaise gestion des pâturages par les éleveurs ; (ii) l'existence de maladies transfrontalières émergentes et ré émergentes ; (iii) la non maîtrise des statistiques de l'élevage ; (iv) l'inexistence d'un tissu industriel adéquat pour la transformation des produits d'élevage ; (v) l'absence d'une sécurité foncière pour les activités pastorales ; et (vi) l'insuffisance des services appropriés pour la conservation des productions.

C. Défis

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'atteindre d'ici 2015 une croissance moyenne de l'activité en terme réel de 6% par an (Baseline :2%) et de réduire de moitié le taux d'insécurité alimentaire (base line :30,2%) (CAO Sécurité alimentaire et DSRP2, 2011. A cet effet, les actions du Gouvernement pour les cinq années à venir s'inspirent des orientations de la Stratégie de Développement Rural, de l'agriculture et de la Sécurité Alimentaire (SDRASA)[3] s'articulent autour des axes qui suivent : (i) amélioration du cadre institutionnel et de l'environnement de la production ; (ii) promotion et développement des organisations professionnelles agricoles et rurales ; (iii) amélioration de la production, de la transformation et des flux de commercialisation des produits agricoles à l'intérieur et à l'exportation ; (iv) relance de la pêche et du développement de l'aquaculture ; (v) renforcement de la sécurité alimentaire ; et (vi) promotion du développement local.

3.3.1.2 Forêts

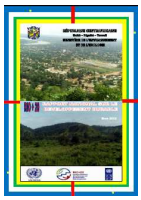
A. progrès

Depuis quelques années, le Gouvernement Centrafricain a engagé des réformes dans le secteur dont les principaux résultats sont :

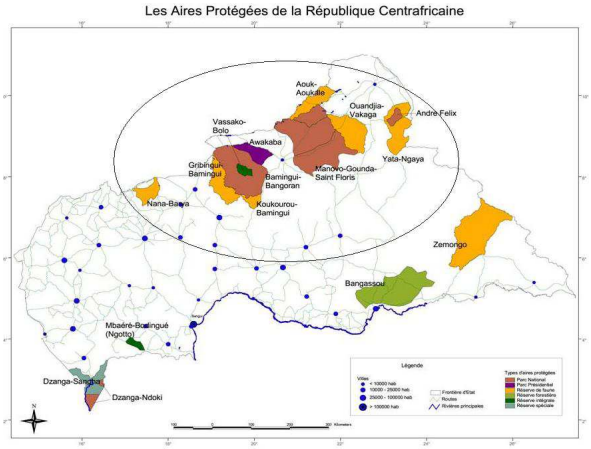
(i) l'adhésion au processus FLEGT; (ii) l'adoption du Code Forestier et de ses textes d'application (Octobre 2008) ; (iii) l'attribution des Permis d'Exploitation et d'Aménagement (100% des PEAs attribués sont aménagés); (iv) la révision des valeurs mercuriales et, (v) Création du CAS-DF (2004) ; (vi) Création du Centre de données forestières (2005) ; (vi) Instruction présidentielle relative au retour de taxes forestières aux communes (2010) ; (vii) Etats Généraux des Eaux et Forêts, Chasse et pêche (2003) ; (viii) la création de l'Observatoire Economique de la Filière Bois en République Centrafricaine (OEFBRC) ; (vix) l'aménagement de toutes les forêts de production grâce au projet PARPAF.

Ces actions et la situation géographique de la RCA ont fait que la sylviculture occupe le premier rang des exportations en valeur, soit 35 milliards de FCFA en moyenne par an. Elle contribue à hauteur de 10% à la création de la richesse nationale. L'exploitation sylvicole participe efficacement à la lutte contre la pauvreté avec environ 4 000 salariés directs (OEFB, 2011), autant de saisonniers et des milliers d'ouvriers temporaires, ceci par le fait des sociétés forestières et les organisations d'autopromotion

[3] La SDRASA a été élaborée dans l'esprit des engagements de Maputo relatifs au Plan de Développement Détaillé de l'Agriculture Africaine (PDDAA)



œuvrant à la base de cette filière. De même l'exploitation des ressources fauniques génère d'importantes ressources.



Source : Analyse Environnementale de Pays « Gestion Environnementale pour une Croissance Durable », Banque Mondiale 2010.

B. Contraintes

1) La politique de reboisement est ne suit pas le niveau de prélèvement de bois aussi bien pour les bois d'œuvre que le bois énergie.

2) Faible taux de transformation due à la vétusté des unités de transformation des grumes en produits manufacturés.

3) L'absence d'un schéma directeur d'industrialisation.

C. Défis

Compte tenu des conséquences qu'on observe par rapport au recul de la forêt surtout autours des grandes villes, le défis (entre autre, définir une politique nationale de reboisement à grande échelle pour l'utilisation du « bois – énergie) majeur est de proposer soit une autre source d'énergie, soit de proposer une méthode plus économique à travers l'usage des foyers améliorés ou la mise au point des briquettes de bois.

3.3.1.3 Mines

A. Progrès

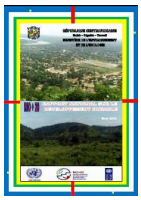
De nombreux acquis sont enregistrés dans le domaine des mines, au nombre desquels, on distingue :

(i) la mise en œuvre, avec l'appui du PNUD, de la BAD et de la Banque Mondiale, d'un processus d'adhésion à l'ITIE qui a abouti à la création d'un dispositif institutionnel « ITIE-RCA » en juillet 2008 et à l'adoption d'un Plan d'actions triennal de l'ITIE-RCA en 2008, qui est l'une des reformes qui a contribué à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE (annulation de la dette, 2009) ;

(ii) l'obtention du Trophée de la mise en œuvre rapide de l'ITIE, le 1er mars 2011 ;

(iii) l'accession de la RCA, le 2 mars 2011, au statut de Pays conforme ;

(iv) la mise en place du Secrétariat Permanent du Processus de Kimberley, chargé de contrôler et de délivrer le certificat d'origine et d'assurer la traçabilité dans le circuit des diamants artisanaux ;



(v) la mise en place de l'Union Nationale des Coopératives Minières de Centrafrique en vue du regroupement des artisans miniers aux fins de meilleurs contrôles et d'actions participatives;

(vi) l'adoption de la Loi sur la valeur minimale à l'exportation pour les Bureaux d'Achats Import-Export;

(vii) l'adoption des statuts de l'Agence Nationale de Radioprotection (ANR), le 26 novembre 2010, qui a pour mission d'assurer la réglementation relative à la radioprotection pour toute activité mettant en œuvre des substances radioactives et des sources de rayonnements ionisants ;

(viii) la seconde révision du Code Minier en 2009 et de ses textes d'application calqués sur le standard international dont le but est de le rendre plus attractif à l'investissement privé ;

(ix) la création de l'Office de Recherche Géologique et d'Exploitation Minière (ORGEM) en 2009 pour la promotion et l'actualisation des informations géologiques et minières du pays aux fins de leur mise en valeur effective ;

(x) la création du Comptoir des Minéraux et Gemmes (COMIGEM) en 2009 pour renforcer la capacité de production des artisans miniers et le rachat de leurs produits aux meilleurs prix ;

(xi) la création de l'Unité Spéciale Anti-fraude (USAF) pour la lutte contre la fraude et la contrebande minière ainsi que la rétrocession de 20% des taxes de superficie aux collectivités locales ;

(xii) l'élaboration en 2009 d'une Convention minière standard au modèle international pour toutes les entreprises minières;

(xiii) la signature de la convention avec le Projet américain DPDDA en vue du renforcement de la traçabilité dans la filière du diamant ;

(xiv) la réduction du montant des patentes de collecteurs et des artisans miniers ;

(xv) la reprise des activités de certains bureaux d'achat et,

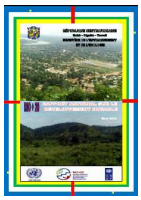
(xv) l'attrait de grands investisseurs miniers tels qu'AREVA, AXMIN-AURAFRIQUE, PTI-IAS, TORO GOLD, etc.

B. Contraintes

- L'exploitation minière totalement artisanale avec les conséquences négatives sur la dégradation des terres
- Faible niveau des infrastructures ;
- Fraudes persistantes (exportation illégale dans le secteur minier) ;
- Baisse de la productivité et de la création de richesses dans le secteur minier (1,7% de PIB) ;
- Impacts socio-économiques dans les zones minières (pauvreté, insécurité alimentaire, VIH, déscolarisation des enfants… (Rapport Etats généraux des Mines, 2010)

C. Défis

Pour corriger ces insuffisances, le Gouvernement projette d'assainir le secteur minier pour soutenir la baisse de la fraude, l'augmentation de la production et l'accroissement des revenus des populations, de l'Etat et des opérateurs en vue de porter d'ici 2015, la part du secteur minier dans les recettes de l'Etat à 5% et de faire baisser le taux de pauvreté des populations dans les zones minières de 83,6 % à 70 %.



3.3.2. Pilier Ecologique

Ce second pilier traite des aspects de la gestion des écosystèmes. Cela prend en compte les ressources naturelles renouvelables (la biodiversité dans son ensemble) et traite également des différents accords multilatéraux sur l'environnement que la RCA a signés ou ratifiés.

3.3.2.1. Les Accords Multilatéraux pour l'Environnement (AME)

A. Progrès

Des initiatives ont été prises en faveur de la gestion rationnelle de l'environnement et du développement durable. C'est ainsi qu'en 1992, la République Centrafricaine a produit son premier rapport sur la situation de l'environnement et l'a présenté au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro. A l'issue de cette conférence, l'environnement a été déclaré secteur prioritaire et le pays a signé et ratifié les trois conventions dites de Rio et autres. Cette ratification a permis au pays d'accéder à des financements internationaux nécessaires à l'exécution des projets suivants :

- ✓Projet de protection et utilisation durable de la diversité biologique de la forêt de Bangassou par une approche hautement décentralisée (1998) ;
- ✓Projet de Renforcement des capacités juridico-institutionnelles de lutte contre la dégradation des terres.

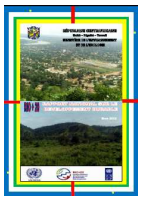
En 2002, la République Centrafricaine a également pris part au sommet de la terre à Johannesburg en Afrique du Sud au cours duquel elle a réitéré son engagement politique pour la mise en œuvre de l'Agenda 21.

En 2003, le premier gouvernement mis en place à l'issu du sursaut patriotique a intégré le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Economie Sociale (MEDDES). Il est important de signaler ici que malgré la durée d'existence, très peu dans le temps (10 mois), beaucoup de réformes ont été entreprises et qui vont donner lieu, quelques années plus tard, à la pérennisation du Ministère en charge de l'Environnement, à l'adoption du Code de l'environnement de la République Centrafricaine et à la création des trois structures de mise en œuvre du Développement durable que sont : (i) la Commission Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD) ; (ii) l'Agence Centrafricaine de l'Environnement et du Développement Durable (ACEDD) et (iii) le Fonds National de l'Environnement (FNE). Des projets suivants ont vu le jour à l'issue de ces initiatives :

- ✓ Projet de renforcement des capacités juridico-institutionnelles de lutte contre la dégradation des sols ;
- ✓ Projet sur la protection de la couche d'ozone ;
- ✓ Projet sur la biosécurité ;
- ✓ Projet sur les POPs ;
- ✓ Projet de cartographie des zones humides.

A cela s'ajoute l'élaboration de certains documents dont :

- ✓Le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) ;
- ✓ La Lettre de politique environnementale ;
- ✓La stratégie de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya;



- ✓La stratégie et le plan d'action de la conservation de la diversité biologique ;
- ✓Les communications nationales sur les changements climatiques ;
- ✓Le Plan d'Action National sur la Lutte Contre la Dégradation des Terres (PAN-LCD) ;
- ✓Le Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA)
- ✓L'alignement du Plan d'Action National de la lutte contre des terres à la stratégie décennale de l'UNCCD ;

  La prise en compte de l'environnement dans le DSRP2 (2011-2015) avec un programme d'action prioritaire (PAP) d'un montant de 45.000.000.000 F CFA.

Aujourd'hui, la République Centrafricaine a déjà élaboré et adopté le document de sa Stratégie Nationale à la Readiness (REDD+). Avec l'accès de la RCA sur le marché du carbone, elle pourra bénéficier de crédit budgétaire pour supporter la mise en œuvre de la démarche du Développement durable. Il est à signaler que depuis mai 2012 la RCA a signé deux importantes conventions de partenariat sur trente ans pour la commercialisation des droits environnementaux notamment en ce qui concerne la forêt de conservation du Sud Est .

La République Centrafricaine a également ratifié plusieurs Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) dont :

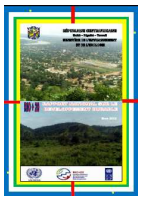
- ✓La Convention des Nations Unies sur la Diversité biologique (CDB) ;
- ✓ La Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) ;
- ✓La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la désertification ;
- ✓La Convention de Vienne sur la Protection de la couche d'Ozone en 1993 ;
- ✓Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques en 2000 ;
- ✓La convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination en 2008;
- ✓La Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPS) en 2008 ;
- ✓La convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique ;
- ✓Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ;
- ✓L'Amendements de Pékin relatifs aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone ;
- ✓L'Amendements de Copenhague relatifs aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone ;
- ✓L'Amendements de Londres relatifs aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone
- ✓Le Protocole de Kyoto relatif aux Gaz à Effet de Serre et;

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces accords, la RCA a porté la superficie de ses aires protégées à environ 13% du territoire national.

Aujourd'hui, on assiste à une prise en compte des études d'impact dans tous les projets de développement, à la participation de la Direction Générale de l'Environnement aux décisions d'agrément des entreprises privées et à la participation de la délégation centrafricaine dans les assises régionales et internationales sur l'Environnement ;

B. Contraintes

Le bois de feu et le charbon de bois constituent la bioénergie de la RCA. Les ménages centrafricains utilisent en effet le bois comme source principale d'énergie pour la cuisson à raison de plus de 95%.



Selon le document de stratégie de développement et plan d'action pour la promotion de la foresterie urbaine et périurbaine de la ville de Bangui, élaboré sur financement de la FAO, la question énergétique est cruciale pour la ville de Bangui et pour la RCA en général : 3,2% de la population s'éclaire au bois. Le bois (89%) ou le charbon de bois (2,8%) sont également des sources d'énergie pour la cuisson (91,7%) et l'utilisation avec un accès différentié selon les niveaux de vie. Les ménages pauvres (96%) utilisent majoritairement le bois, tandis que les ménages plus riches associent le bois (84,5%) au charbon (10,5%) et au gaz (2,5 %). (Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, 2011).

Les principales faiblesses sont d'ordre opérationnel à savoir :

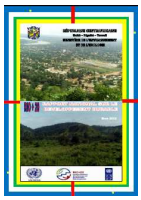
- ✓Le déficit d'information, de communication, et de sensibilisation par rapport aux rôles et responsabilités des différents acteurs institutionnels impliqués ;
- ✓Le manque de synergie des interventions pour la prise en charge des problèmes environnementaux ;
- ✓L'absence d'un mécanisme de gestion de la transversalité de l'environnement et des ressources naturelles ;
- ✓L'existence des risques climatiques (la sècheresse, l'inondation, les feux de brousse, les vents violents, la mauvaise répartition de pluies, le décalage de saisons, l'affaissement de sol et les températures extrêmes).

En plus de ces lacunes citées ci-haut, Le ministère de l'Environnement et de l'Ecologie a un sérieux problème lié à l'insuffisance de son budget. Pour sa première année de pleine activité (année fiscale 2010), le budget du Ministère en charge de l'Environnement est petit, 412,6 millions de CFA en tout (865 000 USD), soit environ 0,20% du budget total du gouvernement pour l'année. Ce budget est moins du dixième du budget du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, qui s'élevait à 4590 millions de CFA (9,6 millions de USD), ou du Ministère des Mines, l'Energie et de l'Hydraulique qui s'élevait à 5086 millions de CFA (10,7 millions de USD), qui compte respectivement pour 2,46% et 2,22% du budget. Or certains Ministères ont des budgets non comparables à celui de l'Environnement. Il s'agit : du Ministères du Travail (14% du budget annuel total du gouvernement), de la Défense (12,4%), de l'Éducation (10%), et de la Santé (9%).

C. Défis

Les principaux défis à relever consistent à :

- ✓ Mettre au point une véritable politique nationale d'appui à la mise en œuvre des activités habilitantes des Conventions Internationales et Accords Multilatéraux en matière d'Environnement (AMEs) ;
- ✓ Mobiliser des Ressources autres que les APD pour appuyer la mise en œuvre des Conventions et AME auxquels la RCA a souscrit;
- ✓ Développer les capacités des acteurs clés, des institutions étatiques et privées, des Organisations de la Société Civile et toutes les parties prenantes impliquées dans les programmes et projets visant le DD à travers les Conventions et AMEs en RCA ;
- ✓ Valoriser et mettre en œuvre des politiques et stratégies nationales en rapport avec les trois Conventions de RIO et visant la lutte contre la dégradation des terres, les changements climatiques et la préservation/ protection de la biodiversité ;



- ✓ Rechercher des ressources financières en vue de mettre des nouvelles politiques et autres AMEs et Conventions internationales visant le DD en RCA.

3.3.3. Pilier social

3.3.3.1. Les progrès vers l'atteint des OMD

A. Progrès

Ce progrès se mesure à travers les indicateurs des OMD. Depuis 2000, la RCA, avec l'aide de ses partenaires au développement, a déployé des efforts soutenus pour franchir les étapes et réaliser les programmes nécessaires à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), dans un contexte national difficile et dominé par les contraintes de natures diverses.

En dehors des domaines de (i) l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim, (ii) la réduction de la mortalité infantile, et (iii) l'accès aux services d'assainissement qui demandent encore beaucoup d'effort, la RCA a sensiblement amélioré sa situation en matière de OMD3 et 6 : (i) scolarisation au primaire ; (ii) promotion de l'égalité de sexe et du rapport fille/garçon au primaire ; et, (iii) approvisionnement en eau potable.

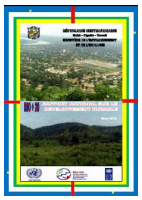
Tableau 1 : Suivi des OMD en RCA

OMD	PRINCIPAUX INDICATEURS	DONNEES DE 2003	OBJECTIFS 2015	DONNEES DE 2008
OMD 1 : ERADIQUER LA PAUVRETE EXTREME ET LA FAIM	Proportion de la population disposant de moins d'un dollars par jour	67%	31%	62%
	Proportion d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale	21%	11,5%	28,3%
OMD 2 : ASSURER UNE EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS	Taux net de scolarisation dans le primaire	55%	100%	63,3%
	Proportion d'écoliers commençant la 1ère année et achevant la 5ème année	31%	100%	36
OMD 3 : PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire	60%	100%	72%
OMD 4 : REDUIRE LA MORTALITE INFANTILE DES MOINS DE 5 ANS	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	220 $^{0}/_{00}$	70 $^{0}/_{00}$	173 $^{0}/_{00}$
	Proportion des enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	65	100%	62%
OMD 5 : AMELIORER LA SANTE MATERNELLE	Taux de mortalité maternelle	1355 pour 100000 NV	171 pour 100000 NV	**540** pour 100000 NV
OMD 6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES	Taux de prévalence du VIH parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans	15%	-	6,2%
	Taux de prévalence du paludisme	31,8%	-	22%
		Probable	***Possible***	***Impossible***

Source : Rapport OMD, PNUD, 2010 Légendes

L'Atteinte des OMD

Le caractère fragile et post-conflit de la RCA constitue une contrainte pour la réalisation des progrès vers l'atteinte des OMD. Selon les conclusions du rapport national de suivi des OMD en 2010, les indicateurs montrent que très peu de progrès ont été enregistrés au regard de l'ampleur des défis. Seules les cibles portant sur l'accès à l'eau potable (65% de la population n'ayant pas accès à une



source d'eau potable en 2008 contre 74% en 2003) et la scolarisation des filles présentent des tendances encourageantes (72% des filles scolarisées en 2010 contre 60% en 2003).

D'autres lacunes constatées se trouvent au niveau de gouvernance et du renforcement de capacités institutionnelles et nationales.

Retombés économiques et sociales

- La corruption a touché les secteurs porteurs de l'économie.
- Le chômage est venu contribuer à aggraver la situation sociale et économique de population centrafricaine.
- L'insécurité dans la partie Nord-Est et même au Centre du pays.

Sécurité alimentaire

L'analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire réalisée en 2009 par le PAM, le PNUD et la FAO montre qu'un grand nombre de ménages centrafricains (30,2%) vivent dans l'insécurité alimentaire. L'emploi, la mortalité maternelle et infantile font partie des cibles qui n'ont pas progressé.

C. Défis

Habitat et logement : L'accroissement de la demande en logement est continu car moins de 2 000 logements ont été construits sur l'ensemble du territoire en 60 ans entraînant un déficit de 500 000 logements. Les besoins en logement par an sont de l'ordre de 10 000 à 15 000 à Bangui et dans les villes du pays.

Assainissement : La situation est très préoccupante avec un taux de couverture de moins de 10%. Le défi à relever sera alors de porter ce taux à un niveau très élevé.

3.3.4. Défis émergeants

En République Centrafricaine, les défis émergeants concernent :

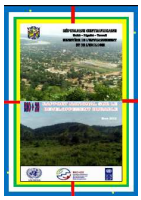
a. La lutte contre les effets néfastes du changement climatique et ses conséquences (adaptation & atténuation) ;

b. L'accès à l'Energie durable pro-pauvre dans un contexte de crise énergétique et d'absence quasi-totale d'une énergie propre renouvelable ;

c. L'atteinte d'une Sécurité alimentaire ;

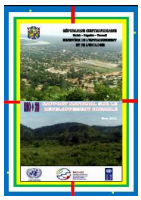
d. La lutte contre le chômage des jeunes ;

e. La maitrise du flux migratoires venant des pays de la sous-région.



IV. ECONOMIE VERTE DANS LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ERADICATION DE LA PAUVRETE





4.1. Vers l'Economie Verte en RCA

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) définit l'économie verte comme une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources.

L'économie verte entraine une croissance économique durable et réductrice de pauvreté.

La transition vers une économie verte est un processus à long terme qui nécessite un engagement politique ferme et le leadership actifs de plusieurs intervenants, y compris l'industrie et la société civile ainsi que le gouvernement. La participation du secteur privé, particulièrement des petites et moyennes entreprises, est essentielle du moment où elles vont fournir des technologies et services non polluantes.

D'après une série des études faites sur la transition vers une économie verte, cette initiative reconnait la valeur du capital naturel comme pourvoyeur de bien-être pour l'humanité, de moyens de subsistance pour les ménages pauvres et de source d'emplois nouveaux et décents, mais elle investit aussi dans ce capital naturel et le développement aux fins de progrès économique durable.

Or le concept de l'économie verte est un concept nouveau en République Centrafricaine. Les sondages d'opinion réalisés dans les villes du pays montrent que ni le secteur privé, ni le secteur public et ni la société civile n'emploie encore ce vocable. La RCA se fixe comme objectif d'éradiquer l'extrême pauvreté d'ici 2015. Or en préconisant un développement faisant appel à des technologies polluantes et gourmandes en ressources et à des démarches non durables, l'on contribue à compromettre à long terme la réduction de la pauvreté et la durabilité de développement.

Les principes de l'Economie verte peuvent donc sans aucun doute conduire à une croissance économique qui est capable de profiter à toutes les couches sociales et qui soit écologiquement durable à moyen et à long terme.

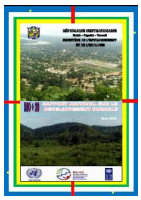
En passant en revue tous les secteurs d'activités, on se rend compte que l'économie verte est déjà pratiquée en République Centrafricaine. Cela concerne l'exploitation et la transformation des ressources en bois, l'exploitation et la transformation de la biodiversité y compris les produits forestiers non ligneux dans le cadre de la sécurité alimentaire, la mise en valeur des aires protégées dans le contexte de l'écotourisme, la gestion et le recyclage des déchets etc.

4.2. Les Possibilités en faveur de l'économie verte

4.2.1. Les ressources minières

Le Gouvernement œuvre à l'assainissement du secteur minier afin de réduire/éradiquer la fraude, augmenter la production et favoriser l'accroissement des revenus des populations, de l'Etat et des opérateurs en vue de porter d'ici 2015, la part du secteur minier dans les recettes de l'Etat à 5% et de faire baisser le taux de pauvreté des populations dans les zones minières de 83,6 % à 70 %.

Le programme Droit de Propriété et Développement du Diamant Artisanal (DPDDA), structure mis en place par l'USAID appuie les efforts du gouvernement en proposant depuis 2010 une solution intégrée au problème de l'environnement et de la sécurité alimentaire à travers le projet « Réhabilitation Environnementale Génératrice de Revenus Post-Miniers (REGERPOM) par la reconversion des chantiers de diamant et d'or épuisés en unités agricoles productives : étangs piscicoles, jardin maraicher ou site agro forestier selon les caractéristiques écologiques du site.



4.2.2. Les ressources forestières

Dans ce secteur, la politique nationale vise la transformation plus poussée (2ème et 3ème niveau) des ressources en bois. Le code forestier de la République Centrafricaine de 2008 exige une transformation primaire de 70%. Cependant, elle n'est pas exigeante sur le niveau de la seconde et la troisième transformation

Une autre politique concerne la gestion locale des ressources forestières à travers les forêts communautaires qui est développée de l'article 133 à 139 du code forestier. Ce système peut générer de nombreux bénéfices potentiels pour l'Etat qui va créer un cadre favorable à la lutte contre le braconnage par les communautés. Les communautés locales et autochtones sont les premiers responsables de la gestion des ressources qui leur profiteront directement et ensuite à l'environnement mondial.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a signé l'arrêté N°022 du 26 octobre 2011 portant création et organisation d'un comité interministériel chargé de la construction ***des forêts modèles en RCA***. Ce processus initié par le Gouvernement canadien au Sommet de Rio de 1992 fait la promotion d'une gestion durable des territoires par l'instauration d'un dialogue social entre les communautés locale et les acteurs vivants à l'intérieur et autours de la forêt. Actuellement la RCA expérimente ce mécanisme par la construction d'un site pilote qui est la forêt modèle de la Lobaye.

Les Aires Protégées

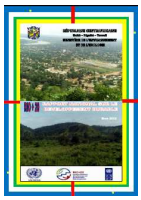
La politique Centrafricaine de la gestion des aires protégées se fait à travers l'écotourisme à travers le tourisme de vision mais et surtout les zones cynégétiques villageoises (ZCV). Les ZCV sont des portions du territoire national vouées à l'exploitation cynégétique dont la gestion est confiée officiellement par l'Etat aux communautés villageoises locales. Celles-ci les louent à des sociétés de chasse privées, qui les exploitent suivant un cahier des charges et en respect de quotas d'abattage spécifiques accordés par l'Etat. Les fonds générés par les taxes et redevances sont, en dehors de la part réservée à l'État et aux Communes, gérés démocratiquement et de manière autonome par des structures villageoises. Suivant le Protocole d'Accord avec son Locataire, le Comité de Gestion de la ZCV affecte une partie de ses recettes à l'aménagement et à la gestion de la Zone et une autre partie à des initiatives et à des services communautaires identifiés par les villageois. L'objectif principal de la gestion dans les ZCV est de générer durablement des avantages suffisant à améliorer les conditions de vie des communautés locales et à contribuer à la préservation de la faune sauvage.

Les produits Forestiers non ligneux (PFNL)

La biodiversité de la RCA est très variée surtout les produits forestiers non ligneux. On peut citer les ressources fauniques, les invertébrés, les champignons, les fruits etc. L'exploitation de ces ressources non ligneuses permet non seulement de contribuer à la sécurité alimentaire, mais génère également des revenus pour l'Etat et pour les communautés impliquées dans cette gestion. Le projet de contribution à la sécurité alimentaire mis en exécution par la FAO a permis de cultiver et de vulgariser le Gnetum africanum, les graines d'Essessang dans le massif forestier du sud-ouest, le miel et le karité dans les savanes.

4.2.3. La Promotion de l'emploi rural non agricole

Le développement de l'emploi rural non agricole constitue une des mesures importantes pour la réduction de la pauvreté. Les actions en cours dans le cadre de la transformation locale des produits agricoles et de facilitation de leur commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs contribuent à la diversification des revenus non agricoles. A cet effet, le renforcement des activités où interviennent



majoritairement les femmes et les jeunes peuvent également servir de cadre de promotion de micro-entreprises ou de petites entreprises rurales.

La mise en œuvre de toutes ces orientations repose sur : (i) la promotion des Pôles de Développement pour réaliser des synergies entre les centres urbains et les zones rurales; et (ii) la promotion de l'équité de genre car le développement agricole et la sécurité alimentaire ne peuvent être atteints sans une participation équitable des hommes et des femmes.

4.2.4. Les bénéfices

Les bénéfices sont énormes et permettront non seulement de recréer les conditions de vie meilleures dans les zones rurales qui subissent de fort taux d'exode rural, mais aussi de viabiliser le milieu naturel. Quelques bénéfices peuvent en provenir à savoir :

- La création de l'emploi
- L'augmentation de revenu
- La réduction de la pauvreté
- La réduction des inégalités sociales

Toutefois, la transition vers l'Economie verte présente des difficultés d'ordre multiples.

4.3. Défis à relever

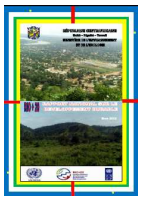
La transition vers l'Economie verte dans le contexte du DD et de l'éradication de la pauvreté a des obstacles à surmonter et nécessite l'exploitation des ouvertures ou des possibilités existantes à des coûts bas et abordables, d'assurer une gouvernance ainsi que de doter des compétences institutionnelles et humaines pour l'application efficace des politiques d'économie verte. Enfin, il faut noter le rôle important de la coopération internationale, car elle est à l'origine de transferts et de déploiements de technologies, d'appuis financiers pour des interventions indispensables, de renforcement des capacités et de soutiens en vue de réformes institutionnelles.

Les défis à relever concernent alors les secteurs suivants :

4.3.1. Agriculture

Dans le secteur agricole, il faudra:

- ✓promouvoir les principes de l'agriculture verte dans le but de préserver la qualité des sols, d'accroitre et de gérer durablement la Biodiversité, d'assurer des niveaux de production plus élevés pour lutter contre l'insécurité alimentaire ;
- ✓Accompagner la diversification et la valorisation économique à travers la transformation structurelle du secteur agricole ;
- ✓Encourager la mise au point, le transfert et l'adoption de technologies appropriées et durables (mécanisation par exemple, meilleur méthode de mesure de la production tenant compte des intrants et des externalités...) ;
- ✓Amélioration de l'accès des produits durables aux marchés, réduction des barrières tarifaires et non tarifaires, amélioration des normes de produits et de transformation ;
- ✓Mettre en place un système d'incitation positive pour encourager une production tenant davantage compte des préoccupations environnementales et sociales ;
- ✓Développer un cadre financier approprié pour le développement de l'agriculture et la mise en œuvre de l'économie verte.



4.3.2. Energie

La contribution de l'énergie à l'économie verte passe par la nécessité de :

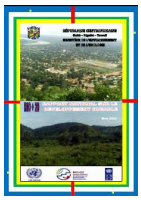
- ✓Assurer la rentabilité des investissements dans les Energies Renouvelable (Insuffisance / manque d'investissement relatif aux infrastructures énergétiques en RCA) ;
- ✓Proposer aux populations les services énergétiques adaptés à leurs besoins. Ces services doivent être générateurs de revenus pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la croissance économique ;.
- ✓Augmenter la part des énergies renouvelables, tout en créant une combinaison d'échelles pour la production et la distribution (production et réseaux de distribution à grande échelle, associés à des réseaux à petites échelles, des productions et à des utilisations décentralisées, au niveau des villages) ;
- ✓Promouvoir la rationalisation de l'usage de bois énergie et développer les sources d'énergie alternative ;
- ✓Promouvoir les systèmes hydro-éléctriques et développer l'énergie renouvelable

4.3.3. Forêts, Chasse et Pêche

- ✓Promouvoir la gestion durable des forêts par les communautés ;
- ✓Assurer une production durable de bois d'œuvres et d'autres produis forestiers ;
- ✓Favoriser les actions de reboisement et
- ✓Favoriser les actions de reboisement à grande échelle ;
- ✓Renforcer le système de gestion des aires protégées et des zones cynégétiques ;
- ✓Améliorer le rendement des productions des industries forestières ;
- ✓Renforcer les capacités institutionnelles ;
- ✓Promouvoir les PME-PMI forestières.
- ✓Promouvoir l'augmentation de stock des poissons en vue d'améliorer la productivité ;
- ✓Renforcer les institutions pour améliorer la coordination et les contrôles ;
- ✓Promouvoir les actions piscicoles avec les nouvelles variétés.

4.3.4. Biens et Services environnementaux

Mettre à profit les capacités endogènes pour exploiter durablement de ressources naturelles offrirait des possibilités considérables aux fins de contribuer à la fois à la croissance économique, à la préservation de l'Environnement et la sécurité sociale (emploi).



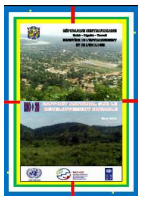
V. CADRE INSTITUTIONNEL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE











5.1. Cadre institutionnel pour l'Environnement en RCA

5.1.1. Évolution des institutions environnementales

Le cadre institutionnel pour l'environnement en RCA a considérablement évolué depuis 1960 mais a été principalement centrée jusqu'à une époque très récente sur les zones protégées et la préservation de la faune.

De 1960 à 1973, la fonction Eaux et Forêts était sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Bétail. Cette fonction est devenue un ministère distinct et a assumé la responsabilité des forêts et de la faune en 1973.

Vers la fin des années 1980, le Ministère englobe l'Environnement, les Eaux, la Foresterie, la Chasse, la Pêche et le Tourisme.

En 2003, le premier gouvernement mis en place à l'issu du sursaut patriotique a intégré le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Economie Sociale (MEDDES) dont son existence n'a été que 10 mois.

C'est en 2009, que le Ministère de l'Environnement et l'Écologie proprement dit a vu le jour. Sa mission est de préparer et mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de l'environnementales et de l'Ecologie.

Le Ministère dispose d'un Cabinet et de deux Directions Générales. La Direction Générale de l'Environnement et de l'Économie Sociale et la Direction Générale de l'Écologie et de la Prévention des Risques. Contrairement à la Direction Générale de l'Ecologie et de la Prévention des Risques qui est nouvelle, la première direction consacrée à l'Environnement existait auparavant au sein du MEFCP. Il y a juste des responsabilités supplémentaires dans les domaines de l'économie sociale et du développement local.

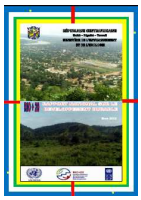
En plus du ministère lui-même, trois nouvelles agences environnementales distinctes ont été crées par la Loi portant Code de l'Environnement. Il s'agit de :

- ✓la Commission Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD) ;
- ✓l'Agence Centrafricaine de l'Environnement et du Développement Durable (ACEDD) et
- ✓le Fonds National de l'Environnement (FNE).

La majeure partie du personnel du nouveau Ministère a été réaffectée du MEFCP.

Il est aussi important de souligner le rôle non négligeable des ONG et de la société civile en général en matière de sensibilisation environnementale, de renforcement de capacités dans la gestion des ressources forestières et de préservation de la flore et la faune et de la prise en compte de la biodiversité.

De ce qui précède, l'on déduit que le Gouvernement Centrafricain est de plus en plus sensible à l'importance des problèmes environnementaux.



5.2. Cadre institutionnel pour le Développement Durable en RCA

L'harmonisation de la gouvernance avec les exigences en matière de développement durable constitue le futur défi à relever en priorité afin de faciliter la transition vers l'Economie Verte en tenant compte de l'éradication de la pauvreté.

Plusieurs institutions nationales ont influencé la gouvernance du développement durable mais, le lien entre le développement durable et la croissance économique en RCA reste trop peu développé.

En RCA, la dimension économique du développement durable est sans doute la mieux représentée en termes institutionnels. La dimension sociale, bien qu'un peu plus faible, est également bien représentée dans différentes structures de gouvernance avec les Ministère en charge des affaires sociales, les ministères en charge de la santé, de l'éducation, les questions relatives aux Droits de l'Homme, etc. Il y a une nette disparité entre les ministères du Travail (14% du budget annuel total du gouvernement), de la Défense (12,4%), de l'Éducation (10%), et de la Santé (9%) par rapport au MEE (0,2% du budget national, les données de 2010).

Par contre, le pilier environnemental du développement durable est le plus faible et le cadre institutionnel est caractérisé par une instabilité avec les modifications des ministères en charge de l'Environnement depuis les années 1990 jusqu' en 1995, 2003 et 2009 ou le Ministère est vraiment autonome.

En outre, quelques agences intersectorielles/ interministérielles ont été créées après le Sommet de la Terre de 1992, dans le but est de mettre en œuvre les engagements pris en faveur du Développement Durable mais ces agences ne sont pas encore opérationnelles.

5.2.1. Création de CNEDD en 1994 par le décret N°94.126

Après RIO de 1992, la RCA a créé un Comité National pour l'Environnement et le Développement Durable par décret N°94.124 du 26 avril 1994. Le mandat de cette structure est d'intégrer le processus de prise de décision sur la gestion de l'Environnement et de Développement durable dans le cadre d'une concertation nationale et décentralisée. Il est question de veiller au respect de la prise de la durabilité dans les politiques et stratégies de développement socio-économique et culturel.

Dix huit ans plus tard, cette structure juridiquement existe encore mais n'est pas fonctionnelle et opérationnelle. Elle sera éventuellement remplacée par la CNEDD.

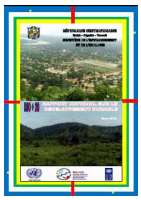
5.2.2. CNEDD, ACEDD et FNE créés par la Loi N° 07.018 du 28 décembre 2007 portant Code de l'Environnement

Ces trois agences environnementales semi-autonomes, relevant du Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie mais restant en dehors de celui-ci.

Commission Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable (CNEDD)

Selon le projet de statuts de la CNEDD, elle a la charge de:

- ✓contribuer à la formulation et la mise en œuvre de politiques sectorielles en rapport avec l'Environnement, l'Écologie et le Développement Durable
- ✓valider les termes de référence des projets qui sont considérés comme ayant des impacts environnementaux ;
- ✓veiller à ce que les aspects environnementaux et les principes de développement durable soient pris en compte dans les politiques, stratégies et plans d'action sectoriels ;
- ✓valider les statuts des institutions exerçant leurs activités sous l'égide du Ministère de l'Environnement et de l'Écologie ;
- ✓donner son avis sur les programmes nationaux d'action environnementale ;



- ✓résoudre les conflits résultant de la gestion des problèmes environnementaux nationaux et internationaux ;
- ✓négocier et mobiliser un financement possible pour soutenir les activités du gouvernement, des ONG, de la société civile et des institutions scientifiques spécialisées travaillant dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'économie sociale ;
- ✓La CNEDD a deux unités :
- ✓l'Autorité Environnementale Nationale et
- ✓le Secrétariat Permanent.
- ✓Le Secrétariat a huit groupes de travail suivants:
- ✓Groupe de travail sur la Politique Sectorielle ;
- ✓Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité et la sécurité ;
- ✓Groupe de travail sur le Changement Climatique et un Mécanisme de Développement Propre (CDM) ;
- ✓Groupe de travail sur la Dégradation des Terres et la Désertification ;
- ✓Groupe de travail sur les eaux internationales et les Zones Humides importantes au niveau international comme les refuges des oiseaux d'eau et des oiseaux migrateurs du Paléarctique occidental ;
- ✓Groupe de travail sur les Polluants Organiques Persistants et les Procédures d'Autorisation et d'Information préalables ;
- ✓Groupe de travail sur les déchets dangereux et les sites classés ;
- ✓Groupe de travail sur la Géomantique (service en ligne) et les Informations Environnementales.

Agence Centrafricaine de l'Environnement et du Développement Durable (ACEDD)

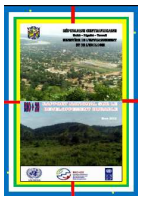
La mission principale de l'ACEDD est de diriger le processus technique et scientifique qui sous-tend l'évaluation environnementale, y compris l'établissement de normes environnementales. L'ACEDD doit être financée par des droits et redevances environnementaux et sociaux, des subventions de l'état, d'organisations nationales ou internationales, publiques ou privées, des amendes, des droits de dépôt selon ses statuts.

Fonds National de l'Environnement (FNE)

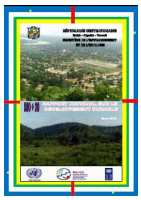
Selon la Loi portant Code de l'Environnement, le FNE doit financer les activités dans le domaine de l'environnement et sera financé par les impôts et les redevances. Ce fonds a été créé afin de

- ✓Surveiller au nom du gouvernement les programmes de protection, gestion et de conservation de la biodiversité
- ✓Fournir un fonds national de compensation affecté aux projets et programmes environnementaux
- ✓Participer aux budgets des organismes environnementaux internes en payant les contributions de la RCA
- ✓Etablir des programmes en vue de protéger et réhabiliter les terres, combattre la désertification et prendre d'autres mesures d'amélioration de l'environnement

- ✓Financer les études et la mise en œuvre des activités d'information, d'éducation et de sensibilisation du public en vue d'établir une gestion rationnelle et durable des ressources naturelles, de la diversité biologique et des problèmes concernant l'environnement
- ✓Financer la formation continue du personnel afin de développer le secteur
- ✓Le FNE est appelé à être financé par diverses sources, notamment:
- ✓Les taxes sur les activités ayant un impact environnemental sur les ressources naturelles
- ✓Les taxes sur les véhicules et les importations et exportations d'essence

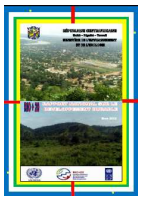


- ✓Les taxes sur les importations, exportations, distribution et utilisation de produits pétroliers
- ✓Les taxes sur les cigarettes
- ✓Les taxes sur les opérations de transformation, recyclage ou élimination de produits animaux ou végétaux
- ✓Les subventions et autre soutien des partenaires au développement
- ✓Les prêts et baux
- ✓Les amendes et autres pénalités concernant les violations des prescriptions environnementales
- ✓Les autres taxes qui pourraient être créées dans le but particulier de fournir des ressources au fonds.



VI. NOUVELLE VISION DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : un Pays Emergeant !





6.1. Vision de la RCA (2011-2015)

Le Gouvernement s'est engagé à mobiliser la communauté nationale et internationale ainsi que les bailleurs de fonds pour s'orienter vers la consolidation de la paix, la sécurité, et la démocratie, la reconstruction et la lutte contre la pauvreté. C'est ainsi qu'il a élaboré une Stratégie de lutte contre la pauvreté (DSRP 1 allant de 2008 à 2010) en droite ligne avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015. La première génération du DSRP est terminée mais n'avais pas pris en compte les préoccupations environnementales.

La deuxième génération (DSRP2) est déjà élaborée et disponible. Elle a connu des innovations qui ont porté sur l'intégration de nouvelles thématiques telles que l'environnement, le tourisme et le secteur privé, qui n'ont pas été véritablement pris en compte dans le premier DSRP et couvre une durée de 2011 à 2015.

La RCA a la ferme volonté de réduire la pauvreté dans toutes ses dimensions et de réaliser les OMD à l'horizon 2015.

C'est ainsi qu'elle a assigné à son DSRP un objectif global visant l'amélioration du bien-être des populations.

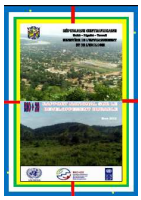
Le DSRP2 de la RCA a comme ambition la promotion d'une croissance forte favorable aux pauvres, aux personnes vulnérables et au développement humain durable.

La vision à long terme de la RCA est de « Devenir un pays émergent, bâti sur une économie diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, un État moderne ouvert sur le monde, attaché à une éthique et à l'innovation technologique» (DSRP 2).

6.2. Attentes de la CNUDD pour la RCA

La Conférence pourrait étudier les moyens par lesquels l'industrie, la société civile et le gouvernement peuvent collaborer afin de mettre à profit les possibilités de création d'emplois, de soutenir la formation des travailleurs et le perfectionnement de leurs compétences, de faciliter l'accès au financement, de favoriser le développement de technologies novatrices, et de convaincre la chaîne d'approvisionnement d'adopter des méthodes de production plus écologiques.

Le recours à la fois à des instruments réglementaires et non réglementaires, selon le contexte national, peut permettre aux divers secteurs et intervenants dont la participation est nécessaire à effectuer une transition réussie vers une économie verte. Un cadre de réglementation bien connu fournit un environnement prévisible pour le secteur des affaires, tout en appuyant l'innovation et la croissance économique et en permettant la réalisation d'objectifs environnementaux.



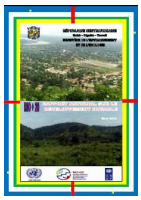
CONCLUSION

Depuis la conférence de Rio en 1992, La République Centrafricaine a pris une option ferme pour s'orienter vers une politique de développement durable en signant ou ratifiant toutes les conventions, protocoles et traités ayant trait à la protection de l'environnement et surtout à la gestion durable de l'environnement tout en conciliant les intérêts économiques à ceux de la préservations des ressources écologiques. Les communes centrafricaines commencent petit à petit à en tirer profit des retombées de cette politique. Pour renforcer sa mettre en œuvre, une stratégie cohérente a été développée à travers le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté de deuxième génération qui a pris en compte le volet environnement.

La République Centrafricaine attend donc des partenaires un accompagnement franc et sincère pour lui permettre de mettre en œuvre sa politique de réduction de la pauvreté mais également de développer les options mises en exergue dans sa vision de développement de l'Economie Verte qui Privilégient les modes de consommation plus efficientes, moins gourmandes en ressources, fournissent des occasions de création d'emplois générant des revenues acceptables au niveau des ménages pauvres et entrainant une croissance et un développement équitable. Ce qui permettra de satisfaire des besoins essentiels des populations et d'améliorer leurs conditions de vie. Le Cadre institutionnel mis en place par la loi 07.18 du 28 décembre 2007 est très indispensable dans la mise en œuvre du Développement Durable. L'interconnexion et l'interdépendance doivent faire partie intégrante de la stratégie du cadre institutionnel pour favoriser un Développement Durable.

L'appui des Institutions financières internationales est indispensable pour améliorer la mise en œuvre des actions clés sectorielles à l'échelle nationale en matière de Développement durable et pouvant contribuer à leur pérennisation et à la transition vers la durabilité.

La volonté politique aidant (cf. vision 2011 – 2015 de la RCA exprimée dans la 2ème génération du Document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté – DSRP 2011 – 2015), une priorité sera mise sur l'intégration des principes de développement durable dans les politiques / stratégies sectorielles et opérationnelles de la République Centrafricaine. Un appui multiforme, financier et technique des Partenaires au développement pourrait sans nul doute contribuer à promouvoir, intensifier et pérenniser les efforts entrepris par la RCA en matière de Développement durable.



EXECUTIF SUMMARY / ABSTRACT

The purpose of this report is to estimate the efforts supplied by the Central African Republic, 20 years after Rio's Sustainable development, within the framework of the implementation of the Schedule 21 (Agenda 21). 3 key criteria were adopted to highlight this report:

- ✓The level of the realizations, the existing assets (trump cards) as well as the skills in new domains;
- ✓The possibility of strengthening the experiences of the sustainable development more by emphasizing the principle of the Green Economy;
- ✓The creation of an appropriate partnership and an institutional frame (executive) for the realization of the objectives of sustainable development.

On these bases, the report underlines the necessity of elaborating politics (policies) and strategies in following domains:

A. The preservation and the management of natural resources for the purposes of the durable. development: i) the conservation, the sustainable use of the biological diversity and the ecologically rational management of the ecosystems; ii) the fight against the degradation of forests and lands; iii) the protection of the atmosphere allowing to study to protect the ozone layer and the quantity of the ambient air ; iv) water resources by the supply of the means to favor the exploitation and the management integrated by water resources with the aim of improving the quality of the environment and promoting a viable socioeconomic development; vi) energy resources (solar, hydroelectric, and wind) the tourism and the gender approaches.

B. The means of execution. The accent is put on several points: the green economy through the instruments of analysis, the national politics (policies) of integration of the environment in the economy and in the international cooperation in the domains of the environment.